



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MERCREDI 19 FEVRIER 2020

M. B. CHARDONNEL, Président, ouvre la séance en rappelant qu'il a accepté en novembre 2019 d'assurer l'intérim de la présidence suite à la démission de M. LAVIS, DASEN. De ce fait, il ne s'estime pas légitime pour lire un rapport moral portant sur une période antérieure. Il propose à un membre de l'assemblée de le faire. Gilbert TROCCAZ se porte candidat et donne lecture du rapport moral.

1 - RAPPORT MORAL

Depuis 1968 l'association savoyarde des classes de découvertes organise des séjours scolaires pour les écoles de Savoie. En 50 ans d'existence, notre association n'a cessé de croître et d'évoluer.

Nos actions et nos missions se sont centrées sur l'évolution de nos structures, préservant les classes de Savoie, mais autorisant l'association à continuer d'évoluer malgré les restrictions de budget depuis 2015...

Le département contribue toujours au départ des élèves des écoles et collèges de Savoie en allouant une aide globale de 350 000 €.

Nous avons fait le choix de centrer cette aide pour les familles et de donner à l'ASCD les moyens d'une gestion autonome, permettant de financer des séjours scolaires à moindre coût par le développement de l'accueil de publics adultes et enfants durant les vacances scolaires.

Le tournant pris durant l'année scolaire 2017-2018 a permis d'organiser nos activités de façon très différente en précisant les rôles et les missions de chacun et de chaque structure.

Nous verrons dans le rapport financier que ces choix sont longs à mettre en place et nécessitent des ajustements indispensables au fil du temps.

Pour autant le travail pédagogique de l'association ne cesse de se développer grâce aux ambassadeurs ainsi qu'aux différents projets menés dans l'intérêt de nos écoles et de nos élèves.

Les classes de neige en anglais ont permis de tester des séjours scolaires où la volonté était de permettre une forme d'immersion linguistique au travers de l'enseignement du ski alpin.

L'expérience n'a pas été validée car le travail préparatoire n'avait pas été assez suivi et l'incompréhension des élèves amenait rapidement le moniteur de ski à parler en français à des enfants qui le parlaient naturellement.

Néanmoins, nous avons pu travailler sur une évolution qui consisterait à terme à proposer des centres d'hébergements de proximité dans lesquels le personnel anglophone serait recruté par le biais de partenariats avec des universités et n'aurait pas d'autre alternative que l'expression en langue anglaise.

Après le constat qui avait été fait au sujet des écoles de REP plus qui ne portaient pas beaucoup en classe de découvertes. Le projet Yamakasi a vu le jour et a permis à 4 écoles de Chambéry-le-Haut de profiter de séances animées par les Yamakasi autour de l'art du déplacement et de vivre une expérience unique dans laquelle la philosophie de l'activité permet de construire la solidarité et l'entraide. « On part ensemble, on finit ensemble, on est une équipe et on s'aide ! ».

Ces séjours « découpés » ont été conçus en deux parties : 4 séances d'art du déplacement au gymnase les gentianes suivies de 3 jours de séjours à Courchevel fin juin.

Seul point négatif, le calendrier qui exclut bon nombre d'enfants dont les familles avaient déjà anticipé un départ pour les grandes vacances !

Pour cette année l'expérience a été reconduite pour toutes les classes de l'école Vert bois qui partiront début juin à Valmeinier.

En 2018-2019, le Conseil de Savoie Mont-Blanc a proposé à l'ASCD et à Savoie Mont-Blanc Juniors de piloter et de coordonner un concours dont l'objet était de favoriser l'échange et la communication entre deux classes Savoie Mont-Blanc, (1 du 73, 1 du 74). Après de nombreuses réunions de cadrage ce premier concours a été lancé en septembre 2019.

Au niveau des ambassadeurs 2 axes de travail ont été privilégiés.

Le 1er a permis de travailler et de finaliser les livrets de l'élève « mer » et « montagne », cycles 2 et 3, puis d'envisager la construction d'un outil dédié à l'enseignement du ski alpin en relation avec le groupe EPS.

Le second axe de développement s'inscrit dans la continuité des programmes.

Les services civiques de l'association savoyarde des classes de découvertes issues de l'INSPE ont travaillé pour permettre une « inclusion » des séjours scolaires avec nuitées dans les parcours de l'élève, en appui des programmes et du socle commun de connaissances de compétences et de culture.

Le bulletin annuel de présentation des séjours s'est alors organisé autour de ces entrées thématiques.

Dans la continuité de ce projet les ambassadeurs ont repris chaque dossier pédagogique pour en extraire les compétences sociées, développées au regard des programmes et du S4C.

Ce travail important s'est déroulé au cours des 3 mercredis banalisés. Mais il n'aurait pas pu être aussi abouti sans l'investissement important de chacun des ambassadeurs que je voudrais remercier chaleureusement aujourd'hui.

Enfin la charte de l'écolier éco-citoyen a été écrite cette année par le groupe pédagogique de notre association et les prolongements directs au regard d'actions concrètes prendront forme cette année scolaire.

D'autres projets ont été évoqués et font l'objet de travaux pluriannuels qui participent à l'engagement pédagogique et au suivi de chacun de nos séjours, de chacune des demandes des écoles de Savoie et de chaque projet éducatif...

Nos centres ont également participé activement à cet engagement éducatif en travaillant pour des actions concrètes relatives au développement durable notamment.

C'est donc dans le souci de garantir des séjours à « haut niveau » éducatif que les équipes opérationnelles de l'association savoyarde des classes de découvertes s'engagent chaque année auprès des partenaires historiques tels que la FOL 73.

Mais cette dynamique permet également de tisser des réseaux à forte valeur ajoutée avec les partenaires locaux, les parcs naturels ainsi que les associations liées notamment au développement durable ou à l'encadrement des activités de pleine nature.

Alors, oui nous continuerons d'avoir à cœur de permettre à tous ceux qui le désirent d'organiser un séjour scolaire avec nuitées.

Notre association continuera de développer les courts séjours et l'accompagnement de projets particuliers.

Nous renforcerons nos capacités d'organisation de classes de neige.

Nous resterons très vigilants à maintenir le cap qui a toujours été le nôtre.

Comme chaque année, je ne saurais conclure ce rapport moral sans saluer le rôle important et primordial de nos partenaires.

En premier lieu, le Conseil Départemental de la Savoie qui reste engagé dans l'aide aux classes de découvertes et aux courts séjours.

Je souhaite aussi remercier toutes les municipalités qui participent financièrement au départ de leurs élèves.

Remercier enfin tous les partenaires qui facilitent l'organisation de nos séjours et en particulier la Ligue de l'Enseignement avec laquelle les relations restent excellentes et toujours constructives.

Enfin, je terminerai ce rapport moral en remerciant chaleureusement tous ceux qui nous font confiance...toutes les écoles et tous les enseignants qui nous ont choisis pour l'organisation de leur séjour... et toute l'équipe « opérationnelle » de l'A.S.C.D qui réussit à faire évoluer favorablement autant de projets...

Assemblée générale du 19 février 2020, École de BASSENS

VOTE : 23 voix (15 votes et 8 pouvoirs)

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

1 - RAPPORT D'ACTIVITÉ

A - ACTIVITÉ 2018/2019 :

Après une activité 2017/2018 en baisse sensible, l'année scolaire 2018/2019 affiche une stabilité de l'activité.

- Stabilité en nombre de classes
- Diminution en nombre de journées/élèves (- 4.70 %) due aux effectifs des classes

La durée moyenne des classes de découvertes est également en diminution, avec de moins en moins de séjours de 10 jours.

□ **Bilan général :**

Le bilan général regroupant le premier degré public, le second degré public et l'enseignement privé se décompose de la manière suivante :

- 226 classes
- 5 037 élèves
- 27 120 journées/élèves.

Par secteur, l'activité représente en pourcentage de journées/élèves :

• Premier degré public	85.78 %	23 263	journées/élèves
• Second degré public	5.70 %	1 545	journées/élèves
• Enseignement privé	8.52 %	2 312	journées/élèves.

1^{er} degré public :

- Stabilité du nombre de classes.
- Légère diminution du nombre d'élèves (- 0.60 %) et du nombre de journées/élèves (- 6.19 %).
- La proportion des séjours courts est en hausse (188 classes pour 22 027 journées/élèves soit 95 % de l'activité).
- Augmentation des séjours neige (21 %), des séjours patrimoine (43 %), des séjours lac et grand lac, des séjours sportifs (48 %).
- Aucun séjour natation organisé à Aix Les Bains.
- Diminution sensible pour les classes de mer (- 37 %), pour les classes nature et les classes diverses.
- L'A.S.C.D. programme 158 séjours soit 82 % de l'activité du 1^{er} degré.

Second degré public :

- Après deux années consécutives d'une activité en hausse, 2018/2019 enregistre une baisse du nombre de séjours (- 21 %), (15 classes enregistrées cette année scolaire, 19 classes en 2017/2018).
- 5 classes de neige, 1 classe mer, 5 séjours sportifs, 4 classes patrimoine.

Enseignement privé :

Hausse de l'activité pour 2018/2019 avec 18 classes (15 classes en 2017/2018), augmentation de l'activité pour le 1^{er} degré et stabilité pour le second degré.

- *Premier degré :* . 4 classes mer, 2 classes patrimoine, 2 classes neige, 1 classe lac, 4 classes nature.
- *Second degré :* . 2 classes de neige, 3 classes patrimoine.

Commentaires :

- La courbe d'activité reste identique à l'an passé puisque le nombre de séjours n'a pas évolué.
- Seul le premier degré privé est concerné par une hausse d'activité.
- Problématique de la mise en place de séjours natation à Aix Les Bains, due à un manque de créneau au centre nautique.

- La mise en place d'un barème des aides du Conseil Départemental privilégiant les séjours à destination de la Savoie et Haute Savoie n'a pas eu l'effet attendu car le nombre de séjours hors des deux Savoies n'a pas été impacté et les enseignants ont plutôt opté pour des projets ciblés et des choix pédagogiques marqués.

□ ***Classes A.S.C.D. / classes autonomes 2018/2019 :***

- Pour l'année scolaire 2018/2019, la répartition A.S.C.D. / classes autonomes pour tous publics confondus affiche un nombre de séjours A.S.C.D. de 176 classes (77.88 %) et 50 classes (22.12 %) en organisation autonome. Sur 193 classes de découvertes premier degré public, 158 ont été organisées par l'A.S.C.D. et 35 restent à l'organisation des écoles.
- Séjours avec accompagnement :
 - 33 classes et 4 collèges de Savoie ont fait appel à l'A.S.C.D. pour les aider dans l'organisation de leurs projets soit au total 37 séjours. L'année dernière, 21 séjours avaient été réalisés.
 - Ont été également accompagnés spécifiquement sur des séjours neige (Ecoles ou établissements non savoyards) : 70 classes dont 5 classes de collège et lycée de l'île de la Réunion ainsi que Lycée Français du San Salvador.
- Courts séjours :
 - Pour 2018/2019, 83 courts séjours aidés « CAP SAVOIE » ont été réalisés et 41 courts séjours non aidés. Augmentation sensible du nombre de courts séjours aidés « CAP SAVOIE », et hausse également du nombre de courts séjours non aidés.
 - A noter, le record d'inscriptions pour le séjour CAP SAVOIE « Yayla » qui se déroule au Pontet avec 31 classes.

Commentaires :

- Le bilan global de l'activité de l'A.S.C.D. comprenant l'ensemble des séjours qu'ils soient aidés, non aidés et pour tous publics confondus s'élève à 47 930 journées/élèves contre 46 890 journées/élèves l'an passé. L'augmentation constante du nombre de séjours organisés par les classes extérieures et les courts séjours permettent de rester dans cette dynamique de progression.
- L'A.S.C.D. a une obligation pédagogique dans le choix de ses propositions de séjours mais elle doit également et impérativement lier cette plus-value pédagogique à une notion de volume d'activité si elle veut perdurer suite aux différentes baisses de sa subvention de fonctionnement par le Conseil Départemental.
- Le bilan des classes de neige en anglais mis en place cette année scolaire est plutôt mitigé malgré la création d'un support pédagogique spécifique : le livret de l'élève en anglais. En effet, les enseignants concernés constatent la nécessité d'un important travail en amont pour vivre ce séjour pleinement. D'autre part, les différentes écoles de ski n'ont pas forcément joué le jeu et un recadrage sera à faire pour relancer cette action. L'idéal pour ce séjour serait de prévoir une immersion complète en anglais avec un personnel et un centre complètement anglophones.
- 12 classes d'écoles de Chambéry le Haut (cycle III) ont organisées par le biais de l'A.S.C.D. des séjours sur la thématique de l'Art Du Déplacement ou Yamakasi. Ces séjours se sont déroulés en deux temps : 4 demi-journées d'activité au gymnase « Les gentianes » à Chambéry suivies d'un court séjour de 3 jours au centre Lionel Terray à Courchevel. Les retours des enseignants sont excellents et ont permis aux élèves de ces écoles de pratiquer une activité physique en lien avec des valeurs de solidarité et d'entraide propres à favoriser l'apprentissage de la vie citoyenne.
- Le groupe vocal « Couleur Café » est intervenu au printemps au chalet Edelweiss à Saint François Longchamp et a remporté un vif succès auprès des classes inscrites, en abordant quatre axes supports : le moment vocal en osant les sons, l'apprentissage des chansons, les percussions corporelles et l'expression corporelle. Qualité exceptionnelle de ces intervenants qui donne tout son sens à la démarche Avant, Pendant, Après.
- Le collège de Bissy a reçu le prix Albert Bernard pour son projet « Collégiens à Bissy'clette ». Ce prix récompense les actions contribuant aux enjeux du développement durable. Durant 5 jours, les collégiens se sont déplacés en vélo tout au long d'un parcours longeant la Via Roma. Pour cette action, l'A.S.C.D. a prêté des tentes. Projet qui sera sans doute reconduit l'an prochain.

□ **Les ambassadeurs « Savoie » :**

- Le fort investissement des ambassadeurs a permis la réalisation du livret de l'élève neige suivi du livret de l'élève mer pour les cycles 2 et 3 et la rédaction d'une quarantaine de dossiers pédagogiques avec une mise en œuvre soignée en lien fort avec les nouveaux programmes.
- Actuellement, un important travail a débuté sur la création d'une charte de l'écolier citoyen, proposée aux écoles et qui consisterait pour chaque élève à se lancer un ou plusieurs défis. Ces derniers, très simples, seraient en rapport avec l'environnement proche et les personnes qui l'entourent et concerneraient des actions pour améliorer le vivre ensemble. Cette charte, bien entendu, pourrait être en corrélation avec les classes de découvertes et servirait de repères vis-à-vis des partenaires, des centres d'accueil et pourrait s'engager dans une démarche E3D avec pour finalité une labellisation.

B - AIDES AUX FAMILLES :

□ **Synthèse des aides versées :**

- Pour l'année scolaire 2018/2019, le montant des aides distribuées s'élève à 239 507.50 € pour les classes de découvertes et 33 864 € pour les courts séjours soit un total global de 273 371.50 €. Sur cette somme de 239 507.50 €, l'activité neige représente un montant d'aides de 69 725.50 €, l'activité mer 50 822.50 € et les classes diverses 113 961.80 €. 4 997.70 € ont été distribués en aides exceptionnelles. Pour mémoire, une subvention de 350 000 € est allouée aux aides en direction des familles. Le Conseil Départemental a également engagé 20 000 € supplémentaires pour aider les collèges organisant un séjour voile au centre nautique YCBL au Bourget du Lac.
- Depuis deux ans, l'ensemble des taux d'aides journalières affiche une baisse. L'enveloppe budgétaire de 350 000 € n'est pas intégralement dépensée ; le reliquat de l'ordre de 17 000 € a permis l'acquisition de matériel (tente pour le projet à Aiguebelette et pour les classes itinérantes) et d'aider des projets spécifiques comme les séjours Yamakasi.

□ **Grille d'aides 2019/2020 :**

- Maintien de la grille d'aides 2018/2019 pour l'année scolaire 2019/2020. Il faudra sans doute pour 2020/2021 revoir le barème des aides du Conseil Départemental en travaillant sur les montants d'aides par tranche de quotients familiaux tout en préservant la possibilité de cibler 50 000 € sur le budget fonctionnement de l'A.S.C.D.

VOTE : 23 voix (15 votes et 8 pouvoirs)

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

2 - RAPPORT FINANCIER

A - BILAN 2018/2019 :

- Pour mémoire, la convention triennale (2017/2020) validée par le Conseil Départemental fixe un montant maximum de subvention de 350 000 € par année scolaire soit 1 050 000 € sur trois ans. Ces 350 000 € sont prioritairement dépensés pour les aides aux familles, et en cas de non dépense de la totalité de la subvention, la somme restante sera positionnée sur la ligne « fonctionnement » de l'A.S.C.D. avec un plafonnement à 50 000 €.
Pour l'année scolaire 2018/2019, le montant des aides distribuées en direction des familles n'ayant pas atteint les 350 000 €, par conséquent, comme initialement prévu dans la convention, la somme de 50 000 € sera allouée sur la ligne budgétaire « fonctionnement ».

B - COMPTE DE RÉSULTAT :

- Le compte de résultat affiche un déficit de 82 410.52 €, ce montant intègre la subvention de 50 000 € du Conseil Départemental ciblée sur le fonctionnement. Plusieurs raisons à ce mauvais résultat : la nécessité d'un épurement des comptes (environ - 17 000 €), le non-paiement de deux groupes (- 30 000 €), des erreurs de gestion sur les deux centres et un report de TVA par la commercialisation de la SAS Cap'Ouréa pour se mettre en conformité avec les recommandations du commissaire aux comptes au sujet des bénéfices commerciaux.
- Les séjours tous confondus organisés par l'A.S.C.D. ont engendré un bénéfice de 146 680.92 € (145 544.35 € en 2017/2018). A signaler une baisse d'activité pour les séjours gérés par le siège et plus particulièrement concernant les séjours traditionnels.
- La constante augmentation du chiffre d'affaires de l'A.S.C.D. ainsi que du nombre de journées élèves devraient engendrer un résultat bénéficiaire. Or ce n'est pas le cas. Cela signifie que la marge commerciale actuelle ne suffit pas à combler les charges inhérentes au fonctionnement de l'association. Il faudra sans doute revoir à la hausse, les tarifs de vente des séjours afin de dégager une marge plus importante, indispensable à obtenir au minima un équilibre budgétaire.
- Constat d'un déficit de 7 451.61 € pour le chalet Edelweiss à Saint François Longchamp dû en grande partie au report de TVA évoqué plus haut et à un médiocre taux de remplissage sur la période d'été. La baisse du montant du loyer défini dans le cadre de la Délégation de Service Public (60 000 € à 30 000 €) devrait permettre un rééquilibrage budgétaire.
- Le résultat déficitaire de près de 63 091.50 € du centre montagne l'Arméra à Valmeinier s'explique également par le report de TVA mais également à cause de problèmes de gestion et notamment un non-respect des budgets prévisionnels quant aux lignes budgétaires masse salariale et alimentation.
- La rétrocession faite par Cap'Ouréa sur les prix de vente en direction des deux centres a joué un rôle prépondérant dans les deux résultats déficitaires. En effet, avant la création de Cap'Ouréa, les centres gardaient intégralement les produits de leurs ventes mais dégageaient des recettes commerciales qu'il fallait « fiscaliser », alors que maintenant Cap'Ouréa est imputée de la TVA et de charges de fonctionnement d'où une baisse sensible de recettes pour nos centres d'hébergement. Des stratégies de développement pour un équilibre budgétaire et commercial ont été mises en place et il faudra quelques mois pour en apprécier les résultats.
- M. N. BOVE souhaite repositionner le déficit de 82 000 € par rapport au chiffre d'affaires global qui n'en représente seulement que 2 %. Il indique également que l'A.S.C.D. possède des fonds propres à hauteur de 500 000 €.
- Des recommandations sont préconisées :
 - Mise en place de tableaux de bord et contrôles de gestion. Mensuellement, le point sera fait sur les dépenses des centres en corrélation avec les budgets prévus.
 - Mise en place d'une commercialisation centralisée par le support du logiciel de commercialisation Hestia. Les centres ne gèreront plus du tout la partie devis et contrats.
 - Réflexion sur la possibilité de n'avoir qu'un seul cabinet comptable pour l'A.S.C.D et Cap'Ouréa ce qui permettrait une vision globale sur les deux structures.

M. N. BOVE Commissaire aux Comptes, certifie les comptes de l'A.S.C.D. sincères et véritables.

Deux rapports sont mis au votre :

- Rapport sur les comptes annuels avec un report sur l'exercice 2019/2020 de la somme de - 82 410.52 €
- Rapport sur les conventions réglementées : Subvention du Conseil Départemental : 350 000 €
Fonctionnement de l'ASCD : 50 000 €
Aide aux familles : 326 523 €

VOTE : 23 voix (15 votes et 8 pouvoirs)

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

3 - PERSPECTIVES DE L'A.S.C.D.

A - PERSPECTIVES 2019/2020 :

☐ Classes de découvertes :

Les perspectives d'activité arrêtées début décembre 2019 pour tous publics confondus s'élèvent à 225 classes (211 en 2018/2019) et le détail par public se décompose de la manière suivante :

- 190 classes pour le 1^{er} degré public
- 12 classes pour le second degré public
- 23 classes pour l'enseignement privé (13 pour le 1^{er} degré)

Courts séjours :

- 39 courts séjours CAP Savoie inscrits
- 15 courts séjours aidés
- 13 courts séjours accompagnés non aidés

Classes de neige extérieures :

- 74 classes dont 2 établissements de la Réunion

Séjours extérieurs autres :

- 17 classes.

Synthèse :

- Le comparatif de la perspective d'activité 2019/2020 avec 225 classes déclarées à celle de 2018/2019 pour 211 classes, affiche une tendance à la hausse.
Pour l'organisation A.S.C.D., cette augmentation concerne pour partie les séjours traditionnels.
L'activité de l'A.S.C.D. continue sa progression, liée essentiellement à un nombre de classes de neige extérieures en hausse constante, participant ainsi à la dynamique d'activité de nos deux centres en particulier.
- L'activité globale des séjours A.S.C.D. représente 84 % de l'ensemble des classes de découvertes organisées dans notre département et en grande majorité par le 1^{er} degré public. Depuis quatre ans, la tendance des classes de découvertes reste à la baisse. La proposition des activités, les évolutions sociétales, l'âge des enseignants partants et la motivation des jeunes enseignants peuvent sans doute expliquer pour partie cette situation. Un important travail de réflexion devra se mettre en place sur la formation initiale que ce soit au niveau de l'Education Nationale ou de l'INSPE afin de relancer une dynamique de départs (mise en place de tutorat).
- Concernant les destinations, les séjours neige sont en forte augmentation. Les intentions de départs se sont signalées très tôt, dès le mois de juin 2019. Les écoles n'ayant pas encore eu connaissance, à ce moment-là, de la prise en charge par la Région AURA des coûts de transports, ce dispositif, s'il est reconduit en 2021 pourrait favoriser fortement les départs en direction de la neige.
- Deux axes de travail pour les ambassadeurs :

- « Enseigner le ski » par la création de fiches ou vidéos permettant de donner aux enseignants et parents des outils pédagogiques pour une mise en situation à la journée ou en classe de découvertes.
- La réalisation d'un Escape Game pédagogique.
- Concours SMB – ASCD – SMBJ : Ce concours, financé par le Conseil Savoie Mont Blanc est destiné aux écoles publiques et privées de cycles 2 et 3 de Savoie Mont Blanc. Il a pour but de promouvoir la correspondance entre deux classes du territoire Savoie et Haute Savoie et se concrétise par une rencontre lors d'un séjour en Savoie Mont Blanc au printemps 2020. Les écoles lauréates sont les suivantes : 1^{er} lot (3000 €/classe) : Planay (73) et Sevraz (74), 2^{ème} lot (1000 €/classe) : Saint Martin (73) et Villard sur Thônes (74), 3^{ème} lot (500 €/classe) : Pontamafrey, Ayn, 2 classes de St Simond Aix Les Bains.
- Dans le cadre du Service National Universel, finalisation d'un accueil en juin 2020 sur le centre Arméra à Valmeinier de 170 jeunes et 40 adultes et sur le centre Les Nivéoles à Aillon le Jeune de 150 jeunes et 20 adultes.

B - L'ACTUALITÉ DES CENTRES :

- ❑ **Chalet Edelweiss à Saint François Longchamp :**
 - La fréquentation pour l'année 2018/2019 s'élève à 7 547 nuitées pour 217 jours d'ouverture soit 43.6 % d'occupation du chalet. L'objectif pour 2019/2020 a été fixé à 8 000 nuitées pour 217 jours d'ouverture. A l'heure actuelle, le taux de remplissage pour 2019/2020 semble très encourageant.
- ❑ **Centre Montagne l'Arméra à Valmeinier :**
 - La fréquentation pour l'année 2018/2019 s'élève à 13 763 nuitées pour 148 jours d'ouverture soit 48.10 % d'occupation du chalet. L'objectif pour 2019/2020 a été fixé à 15 000 nuitées pour 190 jours d'ouverture.
 - Les travaux prévus sont maintenant terminés avec la rénovation de la cuisine, de la salle de restaurant, les chambres des bâtiments Bouquetins et Chamois ainsi que l'accès PMR. Suite à des problèmes structurels liés à la suppression de trois piliers, arrêt des travaux pour l'aménagement de la salle de sport depuis le mois d'août. Un nouveau bureau de contrôle a été choisi qui a donné son accord pour la reprise des travaux. Malheureusement, les nouvelles études ont entraîné un surcoût qu'il faudra absorber dans le budget global.
 - L'inauguration de la salle de sport est prévue pour le printemps 2020.

4 - ADHÉSIONS

- Il est proposé le maintien de l'ensemble des tarifs d'adhésions pour 2020/2021.
- Pour 2020/2021, également maintien de la convention entre CAP'OUREA et l'A.S.C.D. pour une cotisation forfaitaire de 3 000 € par an. En effet, CAP'OUREA ne propose pas d'adhésion à ses clients puisque difficile de vendre une adhésion A.S.C.D. en tant que société. Ceci pour compenser un manque à gagner de l'A.S.C.D.

VOTE : 23 voix (15 votes; et 8 pouvoirs)

Les montants des adhésions sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

Pour conclure cette assemblée générale, Mme A. CRESSENS prend la parole et souhaite témoigner d'un objectif commun qui est de favoriser le départ de nos élèves savoyards. Elle souligne la nécessité d'une remise à plat des modalités de fonctionnement de l'ASCD, avec l'existence de la société Cap'Ouréa, par la réécriture de nouveaux statuts. Ceci dans un souci de repositionnement de chacun pour continuer à agir sur une dynamique du nombre de départs le plus fort possible. Elle remercie M. B. CHARDONNEL d'avoir accepté d'assurer l'intérim pour mener à bien cette tâche.

La séance est levée à 17 H 30.

Chambéry, le 19 Février 2020

Le Président Bernard CHARDONNEL

